

Metz, le 02 avril 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau  
Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : [pascal.ridgen@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.ridgen@moselle.gouv.fr)

Communauté de Communes du Pays de Bitche  
4 rue du Général Stuhl  
BP 80043  
57232 BITCHE CEDEX

**OBJET :** Porter à connaissance – Modification du plan d'épandage des boues  
de la STEU d'ERCHING

**Avis de recevabilité**

**RÉF. :** Votre dossier PAC en version du 12 février 2024  
Cascade n° 57-2024-00129

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de « porter à connaissance au Préfet » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement concernant :

- **Modification du plan d'épandage des boues de la station de traitement des eaux usées (STEU) d'ERCHING**

Le dossier porte sur des évolutions de parcelles et des recalages de surfaces pour les deux exploitants bénéficiaires du plan d'épandage, à savoir M. Denis WAGNER domicilié 15, rue des Moulins à 57410 Bettviller et le GAEC St Stéphane représenté par M. Stéphane BRUHL domicilié au 72, rue Principale à 57720 ERCHING.

Il est également acté par l'unité police de l'eau, du changement de la maîtrise d'ouvrage du présent plan d'épandage. En effet, par arrêté préfectoral n° DCL/1-028 du 26 septembre 2023, la communauté de communes du Pays de Bitche (CCPB) s'est substituée au syndicat d'eau et d'assainissement de la Bickenalbe pour la compétence assainissement. C'est donc la CCPB qui porte le présent dossier.

Le plan d'épandage est modifié par l'agrandissement des 3 parcelles Th41, Th44a et Th44b appartenant à M. Wagner et par le recalage des surfaces des parcelles Bs09b, Bs09c, Bs12, Bs16, Bs20 et Bs32, propriétés de M. Bruhl.

La surface du plan d'épandage, qui s'étend sur les communes de Bettviller, Rimling et Erching, a été augmentée de 29,31 ha par rapport au dossier de déclaration initial de 2011, elle est désormais de 150,23 ha dont 145,14 ha épandables en l'état et 5,09 ha épandables avec chaulage.

Après examen, je vous informe que le dossier de « porter à connaissance » est recevable.

L'épandage devra être réalisé conformément au dossier déposé. Vous trouverez en pièce jointe le parcellaire d'épandage de la station d'épuration de Erching mis à jour.


La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Copie de ce courrier est adressée dès à présent aux mairies des communes de Bettviller, Rimling et Erching où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Cette décision sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
L'adjointe



Astride ERMAN

**Copie pour information :**

- Chambre d'agriculture de la Moselle/MVAB à l'attention de M. Christophe VELJA

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

**PARCELLAIRE D'EPANDAGE DE LA STATION D'EPURATION DE ERCHING**

Exploitant agricole	N° MVAB de la parcelle	Commune	Surfaces en ha				Clause d'exclusion	N° de la parcelle de référence	Références cadastrales	
			Totales	SPE En l'état	SPE Avec chaulage	Non aptes aux épandages			N° de section	N° de parcelle
M. Denis WAGNER 15, rue des Moulins 57410 BETTVILLER	Th27	Bettviller	4,85	4,85		0,00	-	Th41	18	10,11
	Th31	Bettviller	2,21	2,21		0,00	-	Th44b	18	97 à 99
	Th32	Bettviller	4,45	3,45		1,00	Habitations	Th44b	18	107
	Th40	Rimling	10,16	9,90		0,26	Cours d'eau	Th40	10	29 à 35
	Th41	Rimling	19,90	19,64		0,26	Cours d'eau	Th41	10	45 à 49,50*, 53*, 54 à 57
	Th44a	Rimling	16,89	15,12		1,77	Cours d'eau, Bosquets	Th44b	11	145 à 149, 204*, 215*, 216*, 218*, 219, 220*, 221*
	Th44b	Bettviller	10,61	9,91		0,70	Cours d'eau	Th44b	18	1*, 128*, 154
		Rimling							11	2*, 3*, 5*, 6*, 7*, 9*, 10*, 11*, 144, 168*
	Th47	Rimling	3,45	3,45		0,00	-	Th40	8	34*
	Th50	Rimling	3,75	2,94		0,81	Cours d'eau	Th40	10	42
Th55	Rimling	2,05	1,45		0,60	Cours d'eau	Th41	10	17	
<b>TOTAL</b>			<b>78,32</b>	<b>72,92</b>	<b>0,00</b>	<b>5,40</b>				
EARL Saint Stéphane M. Stéphane BRUHL 72 rue Principale 57720 ERCHING	BS01	Erching	2,55	2,55		0		Th41	6	2,3,4
	Bs03	Erching	7,17	3,99		3,18	Cours d'eau	Bs03	6	51, 53, 54
	Bs06	Erching	9,71	9,71		0,00	-	Bs06	9	4*
	Bs07	Erching	3,09	2,63		0,46	Cours d'eau	Bs09a	9	8*, 9 à 11
	Bs09a	Erching	20,08	16,79		3,29	Cours d'eau	Bs09a	10	55 à 57, 58*, 61*, 64*, 84
	Bs09b	Erching	12,00	11,57		0,43	Cours d'eau	Bs09b	10	3*, 5, 14, 15*, 16*
	Bs09c	Erching	6,10		5,09	1,01	Cours d'eau	Bs09c	10	58*, 61*, 64*
	Bs12	Erching	8,33	8,22		0,11	Cours d'eau	Bs12a	11	60, 61, 89*
	Bs16	Erching	1,45			1,45	Cours d'eau	Bs12a	11	38
	Bs17	Erching	7,80	7,80		0,00	-	Bs03	11	31
	Bs20	Erching	3,38	3,23		0,15	Cours d'eau	Bs12a	11	43*, 44 à 46, 47*
	Bs21	Rimling	0,86	0,86		0,00	-	Bs06	8	27
	Bs32	Erching	4,26	4,26		0,00	-	Bs03	6	71*, 72*
		Rimling							8	44*, 45 à 50
	Bs33	Erching	1,13	0,61		0,52	Habitations	Bs03	6	65, 66, 67
Rimling		8							57, 58, 59	
<b>TOTAL</b>			<b>87,91</b>	<b>72,22</b>	<b>5,09</b>	<b>10,60</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>166,23</b>	<b>145,14</b>	<b>5,09</b>	<b>16,00</b>				<b>* en partie</b>